

Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) Jura bernois

BE1336

Service de signalement selon art. 3c LStup

Rue de la Préfecture 2A
Case postale 63
2608 Courtelary, BE

Téléphone: 031 635 22 50
Fax:

www.kesb.dij.be.ch/fr/start/uebe...
info.apea-jb@be.ch

Catégorie: Ambulatoire

Spécialisé pour: Drogues
illégalles

Langues: Français

Offres

Les services officiels et les spécialistes peuvent annoncer des personnes souffrant de troubles liés à l'addiction lorsqu'il existe un risque pour les personnes concernées ou pour des tiers et qu'ils estiment qu'une mesure de prise en charge est indiquée. Il n'y a pas d'obligation d'annoncer les infractions à l'art. 19a LStup.

✓ Service de signalement selon art. 3c
LStup

Groupes cible

Les services officiels et les professionnel-le-s de l'éducation, du social, de la santé, de la justice et de la police peuvent faire des signalements de danger.

Âge: min. 0 - max. 100

Support juridique / Financement

Nom du support juridique:
Canton de Berne

Financement:
✓ Canton

Certificat/-s qualité: - aucun -
Certificateurs: - aucun -

✓ Autorisation du canton ou de la
commune